

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 019-251900130-20250218-C_2025_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N° C_2025_03

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT, ET AIDES DE L'ETAT AU TITRE DU PROGRAMME ACTION 2025

DATE DE LA CONVOCATION
11/02/2025

Le 18 février 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			X		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			X		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	181,5

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.			X		
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure	X				
ZIOLO Eric		ML VIDAL	X		
23 CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc			X		
MARTIN Valéry			X		
SIMONET Valérie					
87 LARDY Brigitte			X		
MALET Patrick			X		
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	3		6	100,83

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony	X				
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal	X				
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle	X				
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie		V BONNET TENEZE	X		
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine		P BRUGERE	X		
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe		R NICOUX	X		
BONIFAS Marina					

	LETELLIER Thierry		G SALVIAT	X		
	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard		J FORESTIER	X		
	ROULLAND René		X DUTEURTRE	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana		JP BOSDEVIGIE	X		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	11	7		18	54

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie		M COURTEIX	X		
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane		C CHABRERIE	X		
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise	X				
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	X				
CHARLE Pierre	X				
CHASSON Thomas			X		
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre	X				
CHEZE Monique			X		
CORNELISSEN Josée	X				
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel	X				
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul	X				
DOULCET Jacqueline	X				
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	X		
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	X				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	X				
HOU GAS Bruno		J DOULCET	X		
HUNDZINGER André	X				
ISLJAM Servetka			X		
JAMILLOUX VERDIER S.		A HUNDZINGER	X		
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	X				
LAFARGUETTE Lionel	X				
LAUZANNE Claudie	X				
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	X				
LEOCADIO-BANETTE Martine	X				
LOGE Jean-François	X				
LOUCHART Arnaud		A DELEIGNIES	X		
MAGIMEL Alain	X				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	X				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					

MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	X		
MORATILLE Gérard		E BOUCHOT	X		
NOUAÏLE Josette		C LEFEBRE	X		
PENEL Eric		MJ BILLOET	X		
PEREON Julien		P GAGE	X		
PORTE Guillaume			X		
POUYAUD Bernard	X				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre			X		
ROUX Marie-Hélène		P CHARLE	X		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel		C HORNEBECK	X		
SEGUI Aurélien			X		
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.		D JOLY	X		
VINATIER Catherine		C LAUZANNE	X		
ZANELLI Philippe			X		
TOTAL / 64	27	15		42	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			X		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian		O CAGNON	X		
ASO Eric			X		
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève			X		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	X				
CHAPAL Arnaud		C DUPRADEAUX	X		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane	X				
DUMEYNIÉ Jean-Claude			X		
DUPONT Nicolas			X		
DUPRADEAUX Cyrille	X				
DUTEURTRE Xavier	X				
FAURE Jacques		G BERGERON	X		
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario	X				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent			X		
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick			X		
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas			X		
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	X				
MOUNAUD Patrick		B REUGE	X		
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	X				
SOULMAGNON Philippe	X				
TERNAT Didier			X		
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L ESCOUBEYROU	X		
ZUCCA Alain		M KLEIN	X		
TOTAL / 43	11	6		17	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CHEMIN Baptiste					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette			X		
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi	X				
JEGOU Isabelle		M COULON	X		
KONINGS Paul		G MARTINIE	X		
LAHAYE Françoise		R HENRIO	X		
LE GRAND Yannick		M GRANIER	X		
MARTIN Sébastien		P SOULMAGNON	X		
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric			X		
VERGER Roland		MC GARDELLE	X		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16	2	6		8	67
Communes et EPCI=30 % des voix	51	34		85	121

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER, Véronique GIESSLER.

CODE PROJET 9102 (Fonctionnement général)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
 Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;
 Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

➤ Dotation de fonctionnement de l'Etat 2025 :

Description du projet :

Chaque année, l'Etat attribue aux Parcs naturels régionaux de France une participation financière pour la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux Parcs Naturels Régionaux, en considérant les objectifs généraux d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, de préservation de la biodiversité notamment par la mobilisation de la société civile, d'appui aux politiques publiques, dans lesquels s'inscrit l'Administration.

Au titre de l'exercice 2025 la contribution forfaitaire de l'Etat pour le fonctionnement de la structure s'élève à 130 000 €.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à solliciter la participation de l'Etat au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 130 000 € et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.

➤ **Aides de l'Etat au titre du programme d'actions 2025**

Description du projet :

Pour l'année 2025, l'Etat (DREAL Nouvelle Aquitaine) contribue au financement du Parc naturel Régional pour la réalisation d'actions selon les modalités présentées ci-dessous :

- une enveloppe "paysage, eau et biodiversité" à hauteur de 20 000 € ;
- une enveloppe "développement durable" à hauteur de 10 065 €.

A l'issue de rencontres de travail avec les services de la DREAL, les actions qui peuvent être accompagnées ont été identifiées de la manière suivante :

Enveloppe "paysage, eau et biodiversité"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Urbanisme	Charte signalétique	Etude pour la mise en place d'une charte signalétique sur le Parc	10 000 €	40%	4 000 €
Préservation et Valorisation du Paysage	Charte des paysages	Diffusion de l'étude sur l'histoire des paysages : conception graphique, impression, conférence, animation	8 000€	50%	4 000 €
Préservation et Valorisation du Paysage	Accompagnement de projet	Poursuite de l'accompagnement pour l'aménagement des cours d'école	40 000€	30%	12 000€
Total enveloppe "paysage, eau et biodiversité" (BOP 113)			58 000 €	34,48%	20 000 €

Enveloppe "développement durable"

Programme	Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
Agriculture / Alimentation	Agroécologie	Accompagner la structuration de filières agricoles locales de diversification et valorisation de produits - animation	33 549 €	30%	10 065 €
Total enveloppe "développement durable" (Programme 159)			33 549 €	30%	10 065 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

	Votes			Voix	
	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	POUR
REGION			2	0	181,5
DEPARTEMENT			6	0	100,833333
COM.COM			18	0	54
COMMUNES			67	0	67
TOTAL	0	0	93	0	403,333333

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25/02/2025 et qu'elle a été affichée le 25/02/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.